

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-septième session du Comité permanent
Johannesburg (Afrique du Sud), 23 septembre 2016

Questions spécifiques aux espèces

Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres (*Dalbergia* spp.) de Madagascar

RAPPORT DE MADAGASCAR

1. Le présent document a été préparé par le Madagascar*.

2. Contexte

- La revue scientifique Madagascar Conservation & Development (Randriamalala & Liu, 2010)⁽¹⁾ fait état de l'ampleur des prélèvements en bois précieux. La campagne 2009 de bois précieux à Madagascar représente au minimum 52 000 tonnes de bois précieux abattus, venant de 100 000 arbres de bois de rose et de bois d'ébène dont plus de 60 000 situés dans les aires protégées, ce qui représente au minimum 4 000 hectares de parcs et 10 000 hectares de forêt intacte non classée ayant fait l'objet de coupe sélective. Le bois de rose essentiellement des parcs nationaux et leurs environs : Marojejy pour un tiers (parc de montagne, difficile d'accès) et de Masoala pour les deux tiers (en bord de mer, facile d'accès).

Ainsi, une enquête a été menée par Global Witness et Environmental Investigation Agency ou EIA, à la demande de l'institution en charge de la gestion des parcs nationaux à Madagascar ou Madagascar National Parks.

- Juin 2010 : après lecture du premier rapport de Global Witness et Environmental Investigation Agency ou EIA, le Ministère en charge des forêts soumet une demande au secrétariat de la CITES afin que celui-ci inscrive toutes les espèces malgaches *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp. (dont l'ébène, le bois de rose et le palissandre font partie) en l'Annexe III de la Convention CITES.
- Octobre 2010 : Rapport final d'enquête sur le commerce mondial des bois précieux malgaches : bois de rose, ébène et palissandre menée par Global Witness et EIA ⁽²⁾
- 2013 : le Missouri Botanical Garden ou MBG a été mandaté par la CITES pour faire un état des lieux de *Dalbergia* spp et *Diospyros* spp :
 - 48 espèces dont 47 [de *Dalbergia* malgaches] endémiques. Toutes les espèces [de *Dalbergia* malgaches] sont actuellement connues. 23 espèces sur les 48 (environ 48%) sont des espèces à DME (à diamètre de bois exploitable)
 - Le genre *Diospyros* en cours de révision à Madagascar. Les espèces décrites au nombre de 84 dont une indigène non endémique (*Diospyros ferrea*). Le nombre de nouvelles espèces est estimé

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

¹ Madagascar Conservation & Development, vol 5, n°1 : pp 11-22. Madagascar Wildlife Conservation, 2010.

² Global Witness et EIA, 2010 : Rapport d'enquête sur le commerce mondial des bois précieux malgaches : bois de rose, ébène et palissandre

à 130 ramenant le nombre total d'espèces de *Diospyros* à 215 pour Madagascar. 26 espèces sur les 85 décrites sont à DME [diamètre d'exploitabilité] (ca. 30%). Le DBH varie de 20-60 cm. Pour les 107 potentiellement nouvelles espèces, une vingtaine possède un diamètre d'exploitabilité entre 20-60 cm. Quelques exemples d'espèces à gros diamètre (40-60 cm) : *D. fuscovelutina*, *D. lanceolata*, *D. haplostylis*, *D. mangabensis*, *D. platycalyx*, *D. sakalavarum*, *D. toxicaria*, *D. tropophylla*.

En sa 16ème session (CoP16, Bangkok, mars 2013), la Conférence des Parties de la CITES a adopté l'inscription des *Diospyros* spp (Ebènes) et *Dalbergia* spp (palissandres et bois de rose) de Madagascar en Annexe II de la CITES avec une annotation limitant l'inscription aux "grumes, bois sciés et placages" (annotation #5). Pour faciliter cette inscription, un plan d'action a été également adopté suivant la décision 16.152.

Madagascar a envoyé à toutes les sessions de la CITES des rapports quant à la mise en œuvre des recommandations édictées dans ce plan : PC21, PC22, SC65, SC66.

La **SC65** qui s'est réunie en **juillet 2014** : i) reconnaît les avancées de Madagascar pour la partie scientifique ; ii) prend note de la liste de contrôle préliminaire des espèces de *Dalbergia* de Madagascar ; iii) encourage Madagascar à étudier l'offre du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) ; iv) demande à Madagascar de prolonger son quota d'exportation zéro jusqu'à la 66e session du Comité permanent; v) demande à Madagascar de soumettre par voie postale, avant le 31 décembre 2014, un plan d'utilisation pour examen par le Comité.

Les années 2013-2014 ont permis des activités d'inventaires de bois saisis et les opérations « coup d'arrêt ». Les travaux d'analyse légale des stocks menés par le Ministère en charge des forêts ont ainsi évalué à 28 582 le stock de bois saisis et 235 768 rondins le stock de bois déclarés. L'année 2014 a permis de mener des études sur l'analyse légale de la situation des stocks, la faisabilité de travaux d'inventaire et marquage, ainsi que celle de la liquidation des stocks

Pour 2015, Madagascar a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale qui a permis de mettre en œuvre les résultats des différentes études. Un comité interministériel en charge de l'assainissement de la filière bois de rose et composé de 09 ministères (Ministère de la défense Nationale, Ministère en charge des Forêts, Ministère de la Justice, Ministère de l'Industrialisation, Ministère de l'Intérieur, ...) a été créé pour la mise en œuvre stratégique et la coordination des opérations. Un Secrétariat exécutif est mis en place pour l'exécution des opérations d'inventaire, de marquage et de sécurisation des stocks de bois saisis préalablement inventoriés par le Ministère en charge des Forêts.

Il a aussi procédé à l'évaluation du stock de bois déclarés. Les opérations coups d'arrêt ont été poursuivies dans les zones sensibles. Un réseau local d'informateurs équipé de matériels de communication a été mis en place dans les localités sensibles (coupe, stockage, transfert et transport). Le Centre de Fusion des Informations Maritimes permet de disposer d'images satellites et planifier les opérations en cas d'identification de navires suspects. La société SGS a été chargée de l'audit des bois après inventaire, marquage et stockage.

Ce financement a aussi permis au département de biologie végétale de l'Université d'Antananarivo d'acquérir des équipements pour améliorer les techniques d'identification au niveau espèce des *Diospyros* spp et *Dalbergia* spp disposant d'un diamètre commercialisable.

Pour la **SC66** qui s'est réunie en **janvier 2016**, le rapport du Secrétariat de la CITES ⁽³⁾ met l'accent sur quatre points suivants :

- *Madagascar soumette un rapport au Secrétariat, avant le 25 juillet 2016, démontrant que le pays a considérablement renforcé ses mesures de lutte contre la fraude au niveau national. Madagascar devra notamment communiquer des informations sur les saisies, les poursuites et les sanctions, conformément au point 5 (partenariat pour lutter contre la fraude, appliquer quota d'exportation, contrôle de stocks et ouverture à tout commerce légal et durable en utilisant des systèmes de traçage du bois et autres technologies appropriées) du plan d'action adopté à la CoP16 et aux recommandations b) et c) adoptées lors de la 65e session du Comité permanent, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages (WIST) présentées aux paragraphes 11 et 12 du document SC66 Doc. 46.1 ;*

³ Rapport du secrétariat pour la 66^{ème} session du comité permanent de la CITES SC66

- *le Secrétariat ait examiné le rapport soumis par Madagascar et évalué, en particulier, si les mesures mises en œuvre par le pays répondent aux exigences énoncées au point 5 du plan d'action adopté à la CoP16 et aux recommandations b) et c) adoptées lors de la 65e session du Comité permanent ;*
- *le Secrétariat ait communiqué les résultats de son examen du rapport de Madagascar à la 67e session du Comité permanent ; et*
- *le Comité permanent CITES ait approuvé les résultats d'un audit des stocks et du plan d'utilisation pour déterminer quels éléments des stocks de *Dalbergia spp.* et *Diospyros spp.* ont été légalement accumulés et peuvent être légalement exportés.*

Les recommandations de la SC66, les recommandations du WIST (Cellule de soutien aux enquêtes sur les atteintes aux espèces sauvages) en mission à Madagascar du 9 au 13 mars 2015 et les annotations du Secrétariat au rapport du SC66 ont servi de guide à l'élaboration du présent rapport. Le présent rapport s'organise en quatre points : i) mise à jour sur le cadre national en vue de renforcer l'application de la loi ; ii) la mise à jour des données sur la gestion des stocks ; iii) la mise à jour sur le travail scientifique pour une gestion des bois précieux à Madagascar ; iv) l'accompagnement des communautés locales. Enfin ce rapport présente les perspectives de Madagascar en vue de l'assainissement de la filière au sein du pays.

3. Rapport de mise en oeuvre

3.1 Application de la loi et lutte contre le trafic

3.1.1 Cadre légal

- Les études menées en 2014 démontrent que les tribunaux locaux sont influencés par des intérêts privés et requiert ainsi d'une structure à compétence nationale, jouissant d'une plénitude de compétence pouvant statuer sur la légalité des actes administratifs. Il a été ainsi créé la **Loi N° 2015/056 portant création de la « chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène »** et répression des infractions relatives aux bois de rose et/ou bois d'ébène, votée en Décembre 2015 et promulguée en Février 2016. La chaîne spéciale met en place trois structures d'exécution : la Cour Spéciale, la brigade mixte d'enquête et la commission de gestion des stocks.
- **Décret d'application** de la loi sus citée adopté en conseil des Ministres le 29 Juin 2016 précise la répartition des revenus de la vente des stocks de bois saisis
- Opérationnalisation du **Centre Fusion des Informations Maritimes CFIM** pour l'Océan Indien, en janvier 2016. Il a pour mission de collecter et diffuser journalièrement l'analyse et la synthèse pertinente des informations de suivis satellitaires maritimes. Il permet d'informer à temps le Ministère en charge de forêts sur les mouvements des navires suspectés de faire des embarquements illicites de bois précieux
- Juillet 2016 : **Ratification de l'Accord International des Bois Tropicaux**, voté au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) en juin 2016. L'objectif de Madagascar étant d'améliorer les connaissances dans l'identification des espèces de *Dalbergia spp* et *Diospyros spp* ; et d'adopter le concept de traçabilité et de commerce non préjudiciable en partenariat avec l'OIBT.
- Juillet 2016 : Les pays signataires de la **Déclaration de Zanzibar** en septembre 2015 (Kenya, Madagascar, Ouganda, Tanzanie, Mozambique) dans la lutte contre le commerce illégal de bois et de produits forestiers se sont de nouveau réunis pour vérifier la cohérence de la législation de chaque pays et créer une structure de coordination des actions et de partage d'informations.
- Juillet 2016 : Madagascar participe à la réunion des pays de la SADC pour s'enquérir de la **stratégie régionale de lutte contre le braconnage** adoptée en Novembre 2015. La session a pour objectif de valider les actions à entreprendre et les options pour la recherche de financement
- **Législation sur le palissandre :**

Madagascar dispose de l'arrêté interministériel n° 10 885/2007 du 03 Juillet 2007 portant suspension d'exportation de bois de forêts naturelles, toutes catégories confondues, qui stipule

que l'exportation de bois de forêts naturelles, toutes catégories confondues à l'état brut, semi travaillés, est interdite. Cet arrêté est en cohérence avec les dispositions de la CITES concernant l'inscription du *Diospyros spp* et *Dalbergia spp* en annexe II

3.1.2 Enquêtes et poursuites engagées et sanctions :

La compilation des données issues des 11 régions sensibles dans le trafic de bois précieux entre 2007 à ce jour fait état d'un nombre total de 203 infractions dont 40 concernent les bois précieux. Le tableau n°1 ci-dessous résume les types d'infractions ainsi que les sanctions y afférentes :

Tableau 1 : récapitulatif des infractions et des sanctions (2007-2016)

Types d'infractions	Sanctions					
	Nombre	%	Domage et Intérêt (en USD)	Emprisonnement ferme	Emprisonnement avec sursis	Liberté Provisoire
Bois précieux autres que bois de rose et palissandre	4	2,0	440 280	45 jours-24 mois	12 mois	1
Bois de rose	29	14,3				
Palissandre	7	3,4				
Total	40					

Ainsi, le trafic de bois de rose vient en 3^{ème} position avec 14.3% des infractions contre 3.4% pour le trafic de palissandre.

En termes de recettes, le Ministère en charge des forêts a perçu entre 2007-2016 (dix ans) un montant total de dommages-intérêts d'USD 4560 000 dont USD 440 280 liés les infractions liées au trafic de bois précieux.

Le tableau ci-dessous présent l'état d'avancement des procédures judiciaires :

Tableau 2: Récapitulatif de l'avancement des procédures judiciaires liées aux infractions

Types d'infractions	Etat d'avancement des procédures								
	Nombre	Non traité	En attente	Conclusion	Sans suite	PV	Sans Enquête	En cours	Transmis
Bois précieux	4	4		1	4				06 transmis et 01 relaxé
Bois de rose	29								02 délinquants en fuite
Palissandre	7								01 Ordonnance mise en vente, 2007
Total	40	4	0	1	4	0	0	0	

Sur 40 infractions constatées transmises au tribunal, 17 infractions soit 42.5% n'ont pas abouti. Cela peut s'expliquer du fait que les tribunaux sont le plus souvent influencés par des intérêts privés mais aussi par l'insuffisance de moyens à la disposition des agents forestiers. La distance et l'accès difficile aux sites où ont eu lieu les infractions sont autant de contraintes pour les agents forestiers. Autre contrainte majeure, le nombre insuffisant d'effectifs d'agents et la tendance vieillissante liés à la fermeture des établissements de formation en techniciens forestiers.

3.1.3 Création du comité ad'hoc

Sur recommandation de la mission de l'ONU DC de Février 2016, il a été créé un Comité technique ad'hoc de lutte contre les criminalités liées aux forêts et à la faune sauvage dont les membres sont : la Primature, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère

de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère du Tourisme et du Transport, le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts, le Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie, le Bureau Indépendant Anti-corruption BIANCO, l'Aviation civile, l'Agence portuaire fluvial et maritime et INTERPOL. Ce comité ad'hoc a contribué de manière très active à l'élaboration du décret d'application de la Loi N° 2015/056 portant création de la « chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène » et répression des infractions relatives aux bois de rose et/ou bois d'ébène.

3.1.4 Intensification de la collaboration avec le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO)

Le protocole de collaboration signé entre le Ministère en charge des Forêts et le BIANCO en 2011 a porté ses fruits lors des travaux d'inventaire des bois saisis. L'équipe du secrétariat Exécutif était systématiquement accompagné d'un Représentant du BIANCO dans toutes ses opérations d'inventaire, de marquage, de sécurisation mais aussi de nouvelles saisis pendant leur mission.

3.1.5 Coopération avec la Gendarmerie Nationale

Entre le mois d'avril et le mois 2016, la Gendarmerie Nationale a fixé et a atteint l'objectif d'une surveillance étroite des zones sensibles au trafic de bois précieux (source : rapport Rapid Result Initiatives, juillet 2016).

3.2 Les avancées en termes de gestion des stocks

En 2014, les travaux d'inventaires menés par le Ministère en charge des forêts font état de 28 582 rondins de bois de rose et de bois d'ébène. Ces stocks sont répartis sur 80 sites dans 11 régions. 49 de ces sites se trouvent dans les régions : Analanjirifo et SAVA

3.2.1 Situation actuelle des stocks

En 2015-2016, les travaux d'inventaire, de marquage et de sécurisation menés par le Secrétariat Exécutif ainsi que les travaux d'audit menés par la société SGS sont présentés dans le tableau n°3 ci-dessous

Tableau 3 : situation actuelle de la gestion des stocks (source : Secrétariat Exécutif, 2016)

Type de stock/ Caractéristiques	Nombre de rondins/	Pourcentage	Observations
Saisis	28 582	100	2013-2014 : activité du Min en charge des Forêts
Saisis, inventoriés, marqués et sécurisés	27 725	97	2015-2016 : Secrétariat Exécutif
Saisis, inventoriés, marqués et sécurisés et audités	17 211	62	2015-2016 : audit par la société SGS
Déclarés	274 111		2015-2016 : Estimation par le Secrétariat Exécutif

Le nombre de rondins de stocks de bois déclarés : 235 768 rondins répartis sur 191 lieux de stockage est revu à la hausse : 274 111 rondins par rapport à la déclaration faite en 2011 par 104 opérateurs, suite aux travaux d'inventaire fait par le Secrétariat Exécutif en 2015-2016. Dans son dernier rapport d'avril 2016, le Secrétariat Exécutif évalue le stock de bois cachés à plus de deux millions de rondins (2 000 000 rondins).

3.3 Travail scientifique, d'identification et sylviculture

3.3.1 Renforcement de capacité (formation, personnel, équipement, identification, etc...)

- **Novembre 2015 jusqu'en 2017** : L'équipe de l'organe de gestion dispense des formations aux douaniers dans toute l'île pour la mise en œuvre de la CITES

- **Février 2016** : Acquisition de 4 vedettes rapides, financement Banque Mondiale, postées dans les zones sensibles à utiliser comme patrouille pour la surveillance des bateaux suspects
- **Février et Avril 2016** : 2 missions de l'ONUDC, l'une sur l'apprentissage de la boîte à outil d'analyse du consortium international de lutte contre les criminalités liées aux espèces sauvages ou ICCWC et l'autre sur l'évaluation des menaces, de l'arsenal juridique et des structures publiques d'application de la loi par les experts (en attente du rapport ONUDC) ;
- **Juin 2016** : Publication d'une Evaluation scientifique et technique en vue de la réalisation des objectifs de la CITES pour appuyer Madagascar dans la planification de ses besoins en connaissance scientifique sur la gestion des bois précieux par the World Resources Institute en collaboration avec l'Autorité scientifique de Madagascar et en recrutant ETH Zurich et MBG (experts reconnus des genres *Dalbergia* et *Diospyros*). L'étude a permis d'identifier quatre objectifs :
 - 1) évaluation de l'étendue géographique et la situation de la population des espèces de bois précieux *Dalbergia* et *Diospyros*;
 - 2) choix des technologies d'identification des espèces;
 - 3) évaluation du potentiel sylvicole pour la régénération de ces espèces; et
 - 4) identification de deux sites pilote pour développer un partenariat avec le secteur privé dans des activités de prélèvement durable et de prolongement de la chaîne de valeur.
- **Juillet 2016** : Formation de cinq agents de contrôle pour le pilotage de drones de surveillance

3.4 Accompagnement des communautés locales

3.4.1 Assistance internationale de l'UNESCO :

- Don d'un million d'USD du Gouvernement Norvégien pour le financement d'un plan d'urgence pour le site du Patrimoine mondial de la forêt humide de l'Atsinanana (Parcs nationaux Masoala, Marojejy et Parc naturel de Makira). Ce projet intègre un volet de suivi écologique, contrôle et surveillance ; un volet d'appui au développement aux communautés riveraines des aires protégées (amélioration de la production rizicole, reboisement, vulgarisation de foyer amélioré, promotion du tourisme)
- Don de 100.000 USD pour le projet d'assistance internationale de l'UNESCO pour la conservation et la gestion de la forêt humide de l'Atsinanana en vue du retrait de la liste en péril (équipement d'informateurs villageois, campagne de sensibilisation sur la législation forestière, renforcement du contrôle forestier) ;
- 28 Septembre au 03 Octobre 2015 : mission de suivi réactif du Centre du Patrimoine Mondial et IUCN sur le Site du Patrimoine mondial « Forêts Humides de l'Atsinanana »

4. Perspectives

Madagascar gagnera à développer la chaîne de valeur de ses forêts en développant :

- (i) ses connaissances en matière sylvicole des espèces de bois précieux et ainsi développer des plantations;
- (ii) une bonne gouvernance du secteur forestier, favorable à une industrie de transformation non préjudiciable sur les forêts existantes et sur les plantations sur le moyen terme
- (iii) les capacités des agents de l'Administration (forêts, douane, forces de l'ordre, enquêteurs, magistrats) et iii) améliorer

Pour cela, Madagascar doit disposer des ressources financières, de personnel qualité et de partenaires fiables. Préalable à toute forme de valorisation durable, la poursuite des travaux d'inventaire, de marquage, de sécurisation et d'audit (objectif « zéro stock » qui nécessite des ressources supplémentaires dont ne dispose pas actuellement le pays.

N°	Activités	Leader/Partenaires
Scientifique		
1	2017-2019 : Renforcement de capacités des institutions de recherche nationales pour assurer la production du catalogue d'identification des bois précieux (hauteur > 15 m et diamètre > 30 cm) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 espèces de Dalbergia ▪ 50 espèces de Diospyros 	<u>Lead</u> : MEEF <u>Financement</u> : Banque Mondiale et Union Européenne <u>Partenaires</u> : Instituts de recherche nationaux et internationaux/OIBT
2	2017-2019 : Programme de recherche-action sur la sylviculture des espèces de bois précieux	<u>Lead</u> : MEEF <u>Financement</u> : Banque Mondiale <u>Partenaires</u> : SNGF et Instituts de recherche nationaux et internationaux
Politique et législative et administrative		
3	2017 : Mise en vente (appel d'offres international) des stocks des bois précieux sécurisés et audités afin de financer les activités de l'assainissement de la filière (conditionnée par la délibération de la SC67 et COP17)	MEEF
4	A partir de 2016 : Mise en application effective de la chaîne spéciale pour arriver au stock zéro conditionné par la disponibilité de ressources financières (vente de stock de bois saisis et audités)	MEEF <u>Financement</u> : Recettes de la vente de bois saisis et audités
5	A partir de 2017 : Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère en charge des forêts en matière de contrôle forestier	MEEF <u>Financement</u> : Union Européenne (2,4 Mio euros)
6	Fin 2016 : Révision de la Politique forestière	MEEF <u>Financement</u> : FAO
7	2017-2019 : Révision de la législation forestière	MEEF <u>Financement</u> : à rechercher
Gestion durable des forêts		
8	Elaboration et mise en œuvre du Plan de gestion de la biodiversité : cas des bois précieux des genres Dalbergia et Diospyros de Madagascar	<u>Lead</u> : MEEF <u>Financement</u> en cours de négociation : Banque mondiale (2.5 Mio USD)
9	2017-2019 : Développement de sites-pilotes de prélèvement durable et de transformation (promotion du prolongement de la chaîne de valeur) – Processus FLEGT	<u>Lead</u> : MEEF <u>Financement</u> : Banque Mondiale et Union Européenne <u>Partenaires</u> : FAO/OIBT
10	2017-2020 : Restauration de 4 millions d'hectares de paysages forestiers	MEEF <u>Financement</u> : GIZ, NEPAD et à rechercher
11	2017-2019 : Amélioration du système de suivi de la couverture forestière	<u>Lead</u> : MEEF <u>Financement</u> : PNUE et WRI

Conclusion

De nombreuses activités ont été accomplies mais beaucoup reste à faire dans la lutte contre le trafic de bois précieux. La mise en vente des stocks de bois saisis et audités est incontournable afin de disposer des ressources financières nécessaires au fonctionnement des structures et des activités permettant d'atteindre l'objectif de stock zéro et de gestion durable de la biodiversité en espèces de bois précieux.

Lors de la réunion préparatoire de la CoP17 de la SADC en Juin 2016, cette proposition a eu l'aval des pays membres. En effet, au cours de cette réunion, Madagascar s'est engagé en faveur d'une gestion transparente et équitable des recettes et ainsi, poursuivre la lutte contre le trafic et contribuer à la conservation de sa biodiversité.